



Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 13 DECEMBRE 2010.

Présidente : Anne PLANCHE
Secrétaire : Fanny RODRIGUEZ

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents.

Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Monsieur Antoine Bertola, décédé récemment.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

123 membres ont été convoqués.

51 membres répondent à l'appel.

72 membres sont absents dont 33 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutatrices sont Mesdames Françoise Kraemer et Michèle Depairon.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. ***Appel.***
2. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 01 novembre 2010.***
3. ***Assermentation des nouveaux membres.***
4. ***Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.***
5. ***Communications de la Présidente.***
6. ***Préavis municipal n°47 : Budget 2011. - Rapport de la commission de gestion-finances.***
7. ***Préavis municipal n°48 : Adhésion à l'Association régionale pour l'Action Sociale du Jura-Nord vaudois. - Rapport de la commission.***
8. ***Préavis municipal n°49 : Demande de crédit de Frs. 23'000.- pour l'automatisation du réservoir. - Rapport de la commission de gestion-finances.***
9. ***Communications de la Municipalité.***
10. ***Interventions individuelles.***

L'ordre du jour est accepté à main levée et sera suivi tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 01 novembre 2010.

Chaque membre a reçu avec la convocation, une copie du procès-verbal de la séance du 01 novembre 2010.

Aucune remarque n'est signalée.

Le procès-verbal est adopté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres.

Monsieur Stéphane Warpelin est assermenté.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.

Aucune question en suspens.

Des réponses complémentaires concernant la déchetterie seront données ultérieurement.

5. Communications de la Présidente.

La Présidente donne lecture des statistiques de fréquentation pour la période 2009-2010. La moyenne des membres du Conseil général a été de 121. La moyenne des électeurs communaux est de 353, ce qui représente une participation de 34% des électeurs au Conseil général. La fréquentation moyenne des membres aux séances est de 52,6%.

Une assemblée électorale a été fixée au lundi 10 janvier 2011 à 19h00 à la grande salle. Le dépôt des listes en vue des élections du 13 mars 2011 pourra se faire entre le 21 et le 24 janvier 2011 auprès du Greffe.

6. Préavis municipal n°47 : Budget 2011. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal, ainsi que le projet de budget détaillé ayant été envoyés avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances composée de Francine Chevalier, Eliane Piguët, Brice Marendaz, Marlyse Marendaz, Oscar Hernan et Franck Neveu, s'est réunie le 17 novembre ainsi que les 2 et 7 décembre 2010 pour étudier la proposition de Budget 2011. Après analyse et discussion avec Madame Cinzia Galli Ratano, Syndique et Madame Nicole Conrad, Boursière, la commission tient à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil général aux points suivants : Le budget 2011 présente un excédent de charge de Frs. 266'460.- contre Frs. 246'490.- pour le budget 2010. En tenant compte des amortissements obligatoires, il en ressort un besoin net de liquidité de Frs.106'560.-. Le changement essentiel dans le budget 2011 est la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise qui, associée à la facture sociale, représente pour notre commune une augmentation de charge de Frs. 149'550.-. Concernant les impôts, la baisse décidée lors du dernier Conseil général aura naturellement une influence négative sur les recettes fiscales de la commune. De plus, le contexte économique actuel entraîne une difficulté supplémentaire dans la prévision des rentrées fiscales. En vertu de ce qui précède et malgré les efforts de la Municipalité pour contenir les charges de fonctionnement de la commune, le budget 2011 présente à nouveau un déficit. La commission encourage la Municipalité à continuer à réduire les frais de fonctionnement de la commune et l'invite, ainsi que le Conseil général, à une grande prudence quant à la gestion d'éventuels futurs projets, afin de garder l'endettement de la commune dans des limites raisonnables. En conclusion, la commission de gestion-finances, à l'unanimité, recommande au Conseil général l'approbation du budget 2011 tel que présenté dans le préavis municipal n°47.

Madame la Syndique donne quelques explications complémentaires concernant le budget et lit le rapport du dicastère des finances. Il en ressort principalement que, suite à la nouvelle péréquation financière cantonale, Method passe du côté des communes riches qui doivent alimenter le fond. La somme dévolue à la péréquation représente Frs. 228'550.-, ce qui correspond quasiment au déficit projeté dans le budget 2011. La dette par habitant (y compris les nouveaux emprunts) se monte à Frs. 4'955.-. Madame la Syndique souligne également qu'une économie de Frs. 112'000.- a pu être réalisée par rapport au crédit alloué pour les travaux du carrefour du Bras d'Or.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Bernard Marendaz signale que les chiffres présentés par Madame la Syndique concernant l'enseignement primaire et secondaire ne sont pas les mêmes dans la documentation remise aux conseillers.

Madame la Syndique et Monsieur Carmine Rosati, Municipal, reprennent leurs dossiers et, après analyse, fournissent une réponse. Les chiffres présentés sont corrects et le budget est juste. Il s'avère que le découpage des postes et leur présentation diffère dans les deux versions.

Madame Joëlle Zeller demande pourquoi l'enseignement spécialisé passe de Frs. 65'500.- à Frs. 0.- ? Madame la Syndique répond que l'enseignement spécialisé n'est dorénavant plus facturé à part, mais englobé dans la facture sociale.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote du budget 2011.

Le préavis municipal n°47 est accepté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

7. Préavis municipal n°48 : Adhésion à l'Association régionale pour l'Action Sociale du Jura-Nord vaudois. - Rapport de la commission.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission.

Madame Joëlle Zeller donne lecture du rapport : La commission composée de Ketty Villemin, Jean-Marie Amiguet et Joëlle Zeller, s'est réunie le 9 décembre 2010. Suite au découpage des nouveaux districts au 1^{er} juillet 2011, les Associations Régionales de l'Action Sociale (ARAS) se sont prononcées en faveur d'une redéfinition des périmètres des Régions d'Actons Sociales (RAS). Pour atteindre cet objectif, les ARAS de Cossonay-Orbe-La Vallée et Yverdon-Grandson devront être dissoutes et les communes du district Jura-Nord vaudois constituer une nouvelle association. La demande d'adhésion à cette nouvelle entité relève de la compétence des législatifs communaux et implique l'adhésion des 79 communes du district Jura-Nord vaudois à l'ARAS du même nom pour le 1^{er} juillet 2011. Après lecture de la documentation fournie, les membres de la commission ont approuvé, à l'unanimité, le préavis tel que présenté et recommande au Conseil d'en faire de même.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Les cinq articles du préavis municipal n°48 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

8. Préavis municipal n°49 : Demande de crédit de Frs. 23'000.- pour l'automatisation du réservoir. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances composée de Francine Chevalier, Eliane Pignet, Brice Marendaz, Marlyse Marendaz, Oscar Hernan et Franck Neveu, s'est réunie le 17 novembre. Après avoir entendu les explications fournies par le Municipal Christian Rochat, la commission juge que le besoin d'automatisation du réservoir existe et que les coûts envisagés pour sa réalisation sont justifiés. En conclusion, la commission recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis municipal n°49.

Monsieur Christian Rochat, Municipal, donne quelques informations complémentaires. Ces travaux sont essentiels pour garantir un remplissage optimal du réservoir et éviter les débordements.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Les quatre articles du préavis municipal n°49 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

9. Communications de la Municipalité.

Monsieur Amadio Santacroce fait un point de la situation et résume les actions entreprises dans le cadre de son dicastère. Entré en fonction en mai 2010, ses prérogatives se sont principalement résumées à du suivi de dossier plutôt qu'à l'élaboration de nouveaux projets. Plusieurs travaux de minime importance ont été entrepris : • La réfection du mobilier du jardin public devant la Grande salle, la réfection de bancs publics, quelques travaux d'entretien des appartements du bâtiment communal. • Avec l'aide précieuse de la Société de Jeunesse, le rez-de-chaussée du stand de tir a été entièrement rénové.

Les objectifs et les projets pour les six prochains mois de législature sont les suivants : • Une simplification et une restructuration de la Police des constructions est absolument nécessaire. Les procédures actuelles, qui font appel aux compétences du bureau technique d'Yvonand, sont compliquées et coûteuses. Une proposition sera faite au Conseil dans le courant du premier trimestre 2011. • Un règlement devra être créé concernant le cimetière et les inhumations. Le columbarium ne comporte plus que deux cases libres et devra être agrandi. Un endroit pour la mise en terre des cendres des défunts sera également créé. • Le projet de réfection du bâtiment du congélateur sera repris et une proposition sera présentée au Conseil si possible lors du premier trimestre 2011. • Les communes de Method et Suscévaz vont étudier la possibilité d'une réfection de l'église car certaines parties du bâtiment et du toit sont fortement abîmées. • Un treillis sera installé derrière les buts du terrain de football afin de préserver les vitres de l'église. Le montant relatif à la pose de ce treillis figure déjà au budget. • Les tâches de la police du commerce incombent désormais aux communes. Une fois par année, la commune doit procéder au contrôle des autorisations et patentes pour les commerces et établissements publics. • Une nouvelle loi sur les sentences municipales entrera en vigueur en 2011. • Plusieurs vols dans des véhicules ont été signalés dans le village. Il faut absolument que les personnes lésées avertissent la police.

Pour terminer, Monsieur Santacroce annonce qu'il se représentera lors des élections de mars 2011.

Monsieur Pascal Marendaz indique qu'après deux législatures passées en tant que Municipal, il ne briguera pas de nouveau mandat en 2011.

Monsieur Carmine Rosati informe les conseillers qu'il ne se représentera pas lors des prochaines élections. Ses obligations professionnelles ne lui laissent plus assez de disponibilités pour mener à bien et au plus près de sa conscience son mandat de Municipal.

Monsieur Christian Rochat se met à disposition de la population et accepte de figurer sur les listes lors des prochaines élections.

Après une citation de Mirabeau faite en 1780 devant l'assemblée nationale française et qui constitue la base de sa philosophie de travail en politique, Madame la Syndique annonce qu'elle se représentera en 2011. Un bilan de la législature écoulée sera présenté lors du dernier Conseil de la législature.

10. Interventions individuelles.

La Présidente rappelle que le traditionnel concert de l'Avent aura lieu le 16 décembre à l'église. Le souper du petit Nouvel-An sera organisé le 8 janvier par le chœur d'hommes à la Grande salle.

Monsieur Marc-André RoCHAT soutient Monsieur Santacroce dans sa volonté de réviser la police des constructions. Les mises à l'enquête sont particulièrement onéreuses dans notre commune. Une simple dispense d'enquête coûte Frs. 570.-. Dans plusieurs villages alentours, ce montant n'est que de Frs. 70.- pour la même démarche.

Monsieur Daniel Marendaz approuve. Les dispenses d'enquêtes coûtent plus cher que la réalisation des travaux !

Monsieur Franck Neveu souhaiterait que la visibilité soit améliorée au niveau du carrefour du Bras d'Or pour les usagers arrivant de Suscévaz. Un second miroir, en sus de celui installé pour les piétons, serait très utile.

Monsieur Pascal Marendaz, Municipal, est convaincu qu'un second miroir est nécessaire et la demande en a été faite, plusieurs fois, au voyer cantonal. Ce dernier a toujours refusé prétextant que l'on n'installe pas de miroirs sur une route cantonale. Un nouveau voyer vient d'entrer en fonction et Monsieur Marendaz prendra contact avec lui. Ses demandes et arguments seront peut-être mieux perçus auprès de ce nouveau voyer.

Madame la Syndique ajoute que la signalisation de ce carrefour n'est pas encore définitive.

Monsieur Philippe Corset demande s'il serait possible de répandre du sel ou des gravillons à la rue des Champs-du-Pont lorsque l'enneigement est conséquent, comme c'est le cas ces jours. Après le passage de la lame, la chaussée s'est transformée en véritable patinoire et son épouse a chuté à deux reprises sur le verglas. Comme les trottoirs ne sont pas déneigés, les piétons doivent emprunter la route et cela est très dangereux.

Monsieur Pascal Marendaz, Municipal, répond que décision a été prise de ne pas saler les routes du village, mais uniquement les trottoirs.

La rue des Champs-du-Pont étant pentue, il serait effectivement peut-être judicieux d'y répandre du sel. Monsieur Marendaz rediscutera de ce problème en séance de Municipalité.

Madame Joëlle Zeller demande si l'introduction de Mobilis affecte les usagers de notre commune et dans quelle mesure les modifications tarifaires nous touchent-elles ?

Monsieur Carmine Rosati, Municipal, a remarqué une augmentation sensible du tarif. Le canton a été découpé en zones et dès que l'on franchit plusieurs zones, le tarif augmente par cumul. Par exemple, Method se trouve dans la troisième zone depuis Yverdon. L'avantage est que l'on peut circuler librement avec un seul billet à l'intérieur des ces trois zones. Les abonnements pour les transports des élèves à Yverdon passeront, avec les nouveaux tarifs Mobilis, de Frs. 540.- à Frs. 617.- (environ 15% d'augmentation). La Municipalité doit se résoudre à accepter cet état de fait.

Monsieur Pierre-André Besuchet signale que Monsieur Santacroce avait promis, lors du dernier Conseil, de montrer des photos des travaux du stand de tir.

Monsieur Amadio Santacroce, Municipal, précise que ce n'était pas une promesse. Une fois les travaux terminés, la société de Jeunesse contactera Monsieur Santacroce pour une inspection. Des photos seront prises à ce moment-là et elles seront présentées à l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Monsieur Daniel Marendaz espérait obtenir des réponses ce soir, suite à son intervention lors du dernier Conseil, concernant la déchetterie.

Monsieur Christian RoCHAT, Municipal, a déjà pris contact avec la STRID et obtenus plusieurs renseignements. Les informations reçues vont être analysées et une communication précise et complète sera faite lors du prochain Conseil.

La Présidente remercie toutes les personnes œuvrant au sein du bureau du Conseil et des commissions, ainsi que la Municipalité et tout le personnel communal. L'excellente collaboration entre tous a permis d'effectuer un travail de grande qualité tout au long de l'année écoulée.

Madame la Syndique présente une animation musicale de photos prises lors de la Journée des Aînés.

La séance est levée à 21h24.

La traditionnelle verrée de fin d'année est offerte à la buvette.

Verbalisé à Method, le 30 décembre 2010.

La Présidente :

La Secrétaire :

Anne PLANCHE

Fanny RODRIGUEZ